

Comment Thérèse est-elle passée de 13 à 21 sœurs pour ses communautés ?

MARIE-LAURENT HUET, OCD
Institut Catholique de Toulouse
freremarielaurent@orange.fr

« Nous ne voulions pas qu'il y eût plus de treize religieuses, pour beaucoup de raisons » (V 32,13)¹. Tel était le projet de Thérèse deux ans avant de fonder le monastère de Saint Joseph d'Avila. Pourtant, à la fin de sa vie, toutes ses fondations approchaient les vingt religieuses. D'ailleurs, les traductions françaises, à la suite des éditions espagnoles, ajoutent au passage que nous venons de citer ou à d'autres similaires une note de ce genre : « Par la suite, sainte Thérèse admit qu'il y ait jusqu'à 21 religieuses ». Mais elles ne disent rien du processus qui conduisit à ce changement.

C'est à son étude historique que nous voudrions consacrer les pages qui suivent. Elle nous permettra d'observer un exemple de la manière dont Thérèse pouvait faire évoluer un point concret de la vie de ses communautés au fur et à mesure de son expérience de fondatrice.

¹ «Y nunca queríamos fuesen más de trece por muchas causas». Nous citons les œuvres de Thérèse d'après SANTA TERESA, *Obras Completas*, Monte Carmelo, Burgos 2001¹¹ et SANTA TERESA, *Cartas*, Monte Carmelo, Burgos 1997⁴ pour les lettres, et, pour la traduction française : THÉRESE D'AVILA, *Œuvres complètes*, trad. M. Auclair, DDB, Paris 1964 pour les œuvres, et THÉRESE D'AVILA, *Lettres*, trad. Marie du Saint Sacrement, Cerf, Paris 1995 pour la correspondance. Nous utilisons les sigles habituels dans le monde francophone : V=Vie, C=Chemin, CE=Chemin, version de l'Escorial, F=Fondations, R=Relations, MV=Manière de visiter les couvents, Const=Constitutions, LT=Lettres. Par ailleurs, BMC=Biblioteca Mística Carmelitana, Monte Carmelo, Burgos 1915-, HCD=SILVERIO DE SANTA TERESA, *Historia del Carmelo Teresiano*, Monte Carmelo, Burgos 1935-1952, 15 vol., et MHCT=Monumenta Historica Carmeli Teresiani, Romae.

COMMENT THÉRÈSE EST-ELLE PASSÉE DE 13 À 21 SŒURS...

RÉSUMÉ : Le petit nombre des religieuses est un des caractères distinctifs des fondations de Thérèse d'Avila, dans le but de favoriser les échanges fraternels entre les sœurs et de permettre à la communauté de vivre uniquement d'aumônes. Si Thérèse tint toujours fermement ce principe, son expérience la fit évoluer sur le nombre maximum de sœurs que pouvaient compter ses communautés, passant de 13 à 20 sœurs, par l'introduction de sœurs converses, puis de rentes permettant l'entretien de communauté plus nombreuses. La 21^e sœur fut introduite peu après sa mort, pour permettre sous certaines conditions l'admission d'une vocation manifeste quand bien même le nombre de 20 était déjà atteint.

MOTS-CLÉ : Thérèse d'Avila ; carmélites ; constitutions ; nombre de sœurs ; communauté ; sœurs converses.

ABSTRACT: One of the distinctive features of Teresa of Avila's foundations is that the communities she founds comprise a small number of sisters. The reasoning behind this is that small communities can more easily promote fraternal exchange amongst their members and can be sustained entirely by alms. Although Teresa always remained firmly attached to this principle, her experience led her to modify the maximum number of sisters a given community might accept. Through the introduction of lay sisters and the acceptance of fixed incomes to provide for more numerous communities, there is a transition from communities of no more than 13 to communities of no more than 20. Shortly after Teresa's death, allowance is made, under certain conditions, for the acceptance of a 21st sister whose vocation appears evident.

KEY WORDS: Teresa of Avila; carmelite nuns; constitutions; number of sisters; community; lay sisters.